



Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger
Lycée Français Jean Monnet
 Avenue du lycée français, 9 - 1180 BRUXELLES
TARIFS 2023-2024



DROITS DE 1ère INSCRIPTION (non remboursable)	1.200,00 €
DROITS DE TRANSFERT - Sont concernés les familles en provenance de l'Ecole Française Internationale de Bruxelles	1.000,00 €

TARIF ANNUEL			TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3
			échéance	échéance	échéance
			31/10/2023 = 40%	31/01/2024 = 30%	30/04/2024 = 30%
FRAIS DE SCOLARITE	Maternelle	7.911,00 €	3.164,00 €	2.373,50 €	2.373,50 €
	Elémentaire	7.434,00 €	2.974,00 €	2.230,00 €	2.230,00 €
	Dispositifs linguistiques (classes à parité horaire)	160,00 €	64,00 €	48,00 €	48,00 €
	Dispositif CHAMThé (Classes à horaires Aménagés Musique et Théâtre)	800,00 €	320,00 €	240,00 €	240,00 €
	Collège	8.765,00 €	3.506,00 €	2.629,50 €	2.629,50 €
	Lycée	9.717,00 €	3.887,00 €	2.915,00 €	2.915,00 €
	Sections internationales et Baccalauréat Français International (secondaire)	600,00 €	240,00 €	180,00 €	180,00 €
DEMI-PENSION	Forfait 5 jours (uniquement pour le collège)	1.352,00 €	541,00 €	405,50 €	405,50 €
	Forfait 4 jours (L-Ma-J-V)	1.080,00 €	432,00 €	324,00 €	324,00 €
REPAS-TARTINES	Forfait 4 jours (L-Ma-J-V)	141,00 €	56,00 €	42,50 €	42,50 €
ETUDES SURVEILLEES (élémentaire)	Forfait 5 jours (L-Ma-Me-J-V)	208,00 €	83,00 €	62,50 €	62,50 €
GARDERIE (maternelle + élémentaire)	Forfait 4 jours (L-Ma-J-V)	1.169,00 €	468,00 €	350,50 €	350,50 €
	Forfait 1 jour (Me)	458,00 €	183,00 €	137,50 €	137,50 €

Droits d'inscription aux examens
 3ème - Brevet des collèges : 31 euros.
 1ère - Epreuves anticipées de français : 108 euros.
 Terminale - Bac : 214 euros.

Piscine
 153 euros par année scolaire et par élève

Déductions sur les frais de scolarité
 5% pour le 2ème enfant scolarisé.
 25% pour le 3ème enfant scolarisé.
 50% pour le 4ème enfant scolarisé et au-delà.

Préparations aux certifications linguistiques, aux concours Sciences Po et constitution des dossiers de candidature pour l'enseignement supérieur anglophone
 Les tarifs sont communiqués en début d'année scolaire.

Voyages scolaires
 Ils sont facturés dans le trimestre correspondant.

Déduction sur les frais de demi-pension
 15% pour le 3ème enfant.
 20% pour le 4ème enfant et au-delà.